

Délibérations

Reçu au contrôle de légalité le 23 juin 2026

Publié le 23 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize juin à 14 heures 30, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni dans la Salle du Conseil à Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Etaient présents : ANDREU SEIGNE Aurélien (Toulouse Métropole), ARSAC Olivier (Toulouse Métropole), CAPEL Jean-Baptiste (CC Coteaux du Girou), CHARPENTIER Stéphane (CA Grand Ouest Toulousain), DE GRANDIDIER Marc (CC Coteaux de Bellevue), ESPIC Bruno (Toulouse Métropole), FLORES Roger (CC Hauts Tolosans), GENNARO SAINT Christine (Toulouse Métropole), GIBERT Janine (CC du Frontonnais), GOMES Didier (CC Coteaux du Girou), KOUNOUGOUS Anicet (Toulouse Métropole), LAMANT Sophie (Toulouse Métropole), MAUREL Cédric (CC Val Aïgo), PETITDIDIER Victor (Sicoval), MOIGN Jean-Louis (CC Hauts Tolosans), TERRAIL-NOVES Vincent (Toulouse Métropole), URSULE Béatrice (Toulouse Métropole)

Etaient excusés : ALVES Christophe (Toulouse Métropole), BARRAQUE-ONNO Véronique (Toulouse Métropole), BERKMAN Ingrid (Toulouse Métropole), BEZERRA Gil (Toulouse Métropole), CAVAGNAC Hugo (CC du Frontonnais), QUEVAL Florence (CA Grand Ouest Toulousain)

Excusés ayant donné pouvoir : AMIGO BOUYSSOU Annick (Toulouse Métropole) à ESPIC Bruno (Toulouse Métropole)

Etaient absents : ASTRUC Thierry (CC Val Aïgo), CROUZIL Bernard (Sicoval), GOFFRE PERDROSA Inès (Toulouse Métropole), LAMRHANI Mostafa (Toulouse Métropole), MAILLARD Marie (Toulouse Métropole), SAVIGNY Thierry (CC Coteaux de Bellevue), TRONCO Jean-Luc (Sicoval), WAECHTER Xavier (Sicoval)

Date de la convocation : MARDI 9 JUIN 2026

Secrétaire de séance : GIBERT Janine

	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
<i>Délégués en exercice</i>	16	16	32
<i>Nombre de voix par délégué</i>	2	1	48
Présents	8	9	17
Votants	9	9	18
Pouvoirs	1	0	1
Total de voix	18	9	27
Abstentions	-	-	-
Votes contre	-	-	-
Votes pour	18	9	27

D2026-38 – Désignation de représentants à la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du PLPDMA de Toulouse Métropole

Par délibération du Conseil Métropolitain en date du 26 juin 2025, Toulouse Métropole a adopté le plan d'actions 2025-2030 de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

Le décret du 10 juin 2015 relatif au PLPDMA prévoit la création d'une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi pour la conduite du programme de prévention.

Toulouse Métropole a ainsi créé cette commission et approuvé le règlement intérieur régissant son fonctionnement ; celui-ci prévoit la désignation, pour les structures membres, d'un représentant et d'un suppléant pour les représenter au sein de cette instance.

La participation de Decoset à cette instance d'échange s'inscrit dans la continuité du travail collaboratif mené entre Toulouse Métropole et Decoset autour des enjeux de prévention des déchets ménagers et assimilés, formalisés notamment en juin dernier par l'adoption d'une charte et d'une convention d'objectifs visant la réduction des tonnages de déchets produits.

Considérant les candidatures reçues pour représenter Decoset en tant que titulaire et en tant que suppléant, au sein de la CCES du PLPDMA de Toulouse Métropole,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Decoset,

Vu le décret 2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux PLPDMA,

Vu la délibération du Conseil Métropolitain de Toulouse Métropole en date du 26 juin 2025 adoptant le plan d'actions 2025-2030 de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés,

Vu le règlement intérieur de la CCES du PLPDMA de Toulouse Métropole,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité :

- **DE DESIGNER** Mr DE GRANDIDER pour être représentant titulaire et Mme GOFFRE PEDROSA pour être représentante suppléant de Decoset au sein de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés de Toulouse Métropole.

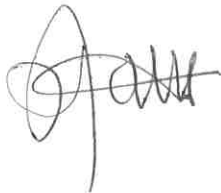
Fait à Balma, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE PRÉSIDENT,

Secrétaire de séance

GIBERT Janine



Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20260616-D2026-38-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026